

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

18^{ème} RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU **16-17 MAI 2026**

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 09 mars 2026

Clôture des engagements : Lundi 4 mai 2026 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire :

Dimanche 10 mai 2026 : 8h à 13h - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Samedi 16 mai 2026 : 8h à 14h - Forum 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 10 mai 2026 : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi 16 mai 2026 : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Vérifications Administratives :

Dimanche 10 mai 2026 : **8h à 13h**

Samedi 16 mai 2026 de **8h à 12h & 14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Vérification Techniques des voitures :

Samedi 16 mai 2026 de **14h00 à 19h00** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 16 mai 2026 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET 63, rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis et ordres de départ :

Samedi 16 mai 2026 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET, sur l'application Sportity le code d'accès est **RVD2026.**

Départ 1ère voiture:

Dimanche 17 mai 2026 à **8h00 (heure du 1^{er} VHC)** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 17 mai 2026 à **15h18 heure d'entrée du 1^{er} VHC** au FORUM de GRAULHET

à **15h38 heure d'entrée du 1^{er} MODERNE** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 17 mai 2026 **dès l'arrivée de l'épreuve**, TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 17 mai 2026 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, sur l'application Sportity.

Remise des Prix :

Dimanche 17 mai 2026 à **17h00** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

ARTICLE 1.P - ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Béranguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 7 passage, Jean Rostand 81300 GRAULHET organise les

16-17 mai 2026 le 18^{ème} RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le permis d'organisation:

Visa LIGUE N° R14 du 18 février 2026

Visa FFSA N° 155 du 18 février 2026 Délivré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Béranguier 81800 COUFFOULEUX ;

Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET ;

Comité d'Organisation : Président Marc BASCUGNANA, Antony FIORET, Jennifer ALLUAUME, Alice BRAZ, Séverine MURAT, Vanessa FOUCARD et les membres de l'association.

Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Mobile: 07 62 87 78 43 Jennifer ALLUAUME

Email : auto.sport.passion@hotmail.com

Numérique avec l'application Sportity, le code d'accès est **RVD2026**

Permanence du Rallye

Le Samedi 16 mai 2026 et Dimanche 17 mai 2026 de 7h à 21h

FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.

Tél : 07 62 87 78 43 Jennifer ALLUAUME

1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:	Max DECARPENTRIE <u>Président</u>Lic n° 3 433/0809
	Francis MARTY..... Lic n° 241 841/0915
	Carine ROUANET..... Lic n° 298 583/0903
Directeur de Course :	Yves ESCLOUPÉ..... Lic n° 76 046/0903
Directeurs de course adjoints :	Brigitte MARTY..... .Lic n° 136 694/0903
	Audrey HERRERO Lic n° 191264/0915
Directeurs de course délégués aux ES :	Jacques ÉTIENNE..... Lic n° 17 167/0905
	Alain SALAVILLE..... Lic n° 216 403/0904
Commissaires Techniques:	Serge LARQUEY <u>Responsable</u>Lic n° 8 454/1006
	Bernard SANGLA.....Lic n° 8 230/0901
	Aurélien PINHO.....Lic n° 259 271/0915
	Alain FARNIERE.....Lic n° 64 948/0901
Responsable Classement :	Nicole BONNET.....Lic n° 7 422/0901
Commissaires Sportifs Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH <u>Responsable</u> Lic n° 113 568/0915
	Jacques JONQUIÈRES.....Lic n° 9 859/0905
Médecin:	Mohamed EL RAKAAWI.....Lic n° 49 435/0910
Directeur de Course Voiture BBR :	Francis VERGNES Lic n° 57 541/0909
Voiture DAMIER :	Jean-Bernard VAYSSIÈRE.....Lic n° 29 335/0915
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène GÉROMIN.....Lic n° 198 015/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les Officiels de l'Épreuve sont aussi Juges de Faits de droit.

1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 18^{ème} Rallye Régional Moderne Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2026, coefficient 2 ;**
Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2026, coefficient 2 ;
Le Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées 2026.

1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un SMS ou un mail accusant réception de l'engagement.

Les vérifications auront lieu le Samedi 16 mai 2026 au Forum de GRAULHET

Les administratives : de 8h à 12h & 14h à 19h

Les techniques : de 14h15 à 19h15

Parc remorque obligatoire : parking du Pôle d'Aménagement Secteur Routier, avenue Saint Exupéry (voisin du FORUM).

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le Dimanche 17 mai 2026 au :

Garage BOUSQUET

2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 3.P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 18^{ème} Rallye Régional du Val Dadou, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: **le 4 mai 2026 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum MODERNE et VHC.**

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 550 €

20 € de réduction pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ;

Lors des vérifications administratives présenter les originaux suivants:

- licence des 2 membres d'équipage ;
- permis de conduire des 2 membres d'équipage ;
- attestation de l'autorisation de prêt de véhicule du propriétaire de la voiture ;
- Le passeport technique de la voiture.

Les chèques sont à libeller à l'**ordre d'AUTO SPORT PASSION 7**, Passage, Jean Rostand 81300 GRAULHET.

3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

Le Rallye Moderne prendra le départ **après** le Rallye VHC pendant toute la durée de l'épreuve

ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallye FFSA 2026.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le road book, au Forum de GRAULHET à partir de 10h

Seuls les véhicules possédant un autocollant d'assistance seront autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu à cet effet **au parking du Pôle d'Aménagement et Secteur Routier, avenue Saint Exupéry à Graulhet.**

Le Dimanche 17 mai 2026, jour de la compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants et reconnaissances seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**

4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Au parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate et de manière visible l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur** pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance une **bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle du véhicule et voiture de course.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Durant le temps du rallye, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

La pénalité de 100€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

5.2P PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2026, devra être autorisée par l'organisation.

ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

6.1P DESCRIPTION

Le 18^{ème} Rallye Régional MODERNE VAL DADOU représente un parcours total de **90.270km**. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,300 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT JULIEN 7,230 km
- ES 2 - 4 - 6 BROUSSE 5,880 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « HORAIRES ET ITINÉRAIRES »

Le Rallye MODERNE partira **après** le Rallye VHC.

LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES après engagement,

Le Dimanche 10 mai 2026

Local d'AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Le Samedi 16 mai 2026

Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Téléphones mobiles : 06 85 48 60 59 Lise

6.2P RECONNAISSANCES

6.2.1. Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de **respecter au cours des reconnaissances le code de la route** (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois au maximum**.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 10 mai 2026 de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00.

Afin de respecter la sécurité et la tranquillité des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identification seront distribués avec le road book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 10.P - PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026

COUPES : Aux 3 premiers du scratch et à chaque 1^{er} de classe.

1 engagement 2027 sera offert par un tirage au sort parmi les équipages inscrits sur la liste des autorisés à prendre le départ

LA REMISE DES COUPES SE DÉROULERA LE DIMANCHE 17 MAI 2026
à la suite au délai d'affichage.
AU PODIUM EXTÉRIEUR DU FORUM DE GRAULHET.